

# COM MUNE DE LASSY

Mairie - 95270 LASSY

Tél. 09 64 16 76 16

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 11 février 2016

Délibération n° 2016/03

L'an deux mil seize, le onze février à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lassy  
sous la présidence de Monsieur Gilbert MAUGAN.

Date de convocation  
3 février 2016

Nombre de membre

- en exercice : 11

- Présents : 8

- Votants : 8

**Etaient présents** : MM Gilbert MAUGAN, Eric LEDOUX, Gaëtan DUCATEL, Jacques DEFRANCE, Gilles LEDRU, Jean-Pierre BLAIMONT, Patrice PRUVOT, Pascal DUBOIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absente ayant donné procuration** : Mme Annick LARMOYER à M. Gilbert MAUGAN.

**Absente excusée** : Mme Marie-Claire TILLIET

M. Patrice PRUVOT a été élu secrétaire.

\*\*\*

Objet : Avis sur le schéma  
départemental de coopération  
intercommunale.

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 publiée le 17 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales (RCT),

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) présenté par Monsieur le Préfet proposant une fusion de la Communauté de Communes du Pays de France à laquelle appartient la commune de Lassy, avec la communauté de communes Carnelle Pays de France, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Il est proposé au conseil municipal de donner un avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 12 février 2016



Le Maire,

Gilbert MAUGAN